



Dossier de presse

# Présentation des Centrales villageoises du Pays d'Aigues

9 octobre 2015



## Contacts

**Centrales villageoises du pays d'Aigues : Jean-Michel Bostteter (président) –**  
paysdaigues@centralesvillageoises.fr

**Parc naturel régional du Luberon**

**Contact transition énergétique : Matthieu Camps – 04 90 04 42 39 – matthieu.camps@parcduluberon.fr**

**Contact presse : Solgne Louis – 06 86 17 47 47 – solgne.louis@parcduluberon.fr**

60 place Jean-Jaurès 84400 Apt – [www.parcduluberon.fr](http://www.parcduluberon.fr)

## Sommaire

<b>1. A RETENIR .....</b>	<b>3</b>
<b>2. ORIGINE ET CONCEPT DU PROGRAMME CENTRALES VILLAGEOISES .....</b>	<b>4</b>
<b>3. ANIMATION MENEES PAR LE PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON .....</b>	<b>5</b>
A. DEUX COMMUNAUTES DE COMMUNES IMPLIQUEES .....	5
B. LES GRANDES ETAPES DE L'ANIMATION .....	6
<b>4. LES CENTRALES VILLAGEOISES DU PAYS D'AIGUES.....</b>	<b>8</b>
A. QUEL EST LE STATUT DE LA SOCIETE ? .....	8
B. QUI SONT LES MEMBRES FONDATEURS ?.....	8
C. QUEL EST LE PROJET PORTE ? LES BATIMENTS SELECTIONNES.....	9
D. QUELLE EST LA PARTICIPATION CITOYENNE AUJOURD'HUI ?.....	10
E. QUELLES SONT LES SIMULATIONS ECONOMIQUES DU PROJET ? .....	13
<b>5. ANNEXES .....</b>	<b>14</b>
A. PREAMBULE DES STATUTS DE LA SAS CENTRALES VILLAGEOISES EN PAYS D'AIGUES .....	14
B. QUELQUES DONNEES TECHNIQUES SUR LE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE .....	14
C. LA PLAQUETTE GENERALE CENTRALES VILLAGEOISES .....	14
D. LA FICHE CVPA.....	14

## 1. À retenir

**« Produire ensemble des énergies renouvelables,  
dans une démarche citoyenne, c'est possible ! »**

**Le 9 octobre 2015 à La Tour-d'Aigues, Paul FABRE, président de Cotelub, Jean-Louis JOSEPH, président du Parc naturel régional du Luberon, et Jean-Michel BOSTETTER, président de la SAS Centrales villageoises du Pays d'Aigues, ont présenté les Centrales villageoises du pays d'Aigues.**

Un groupe de citoyens, accompagné par le Parc naturel régional du Luberon, avec l'appui de la Communauté Territoriale Sud Luberon (Cotelub), poursuit une démarche originale de création de « centrales villageoises ».

Une société à gouvernance coopérative a été créée à La Tour-d'Aigues : « Les Centrales villageoises du pays d'Aigues ». Elle œuvre au développement de centrales de production d'énergie renouvelable de petites dimensions, tout d'abord en se fixant pour objectif de développer, financer et exploiter des centrales solaires en toiture, à partir d'un actionnariat citoyen.

Plusieurs dizaines de bâtiments ont été identifiés, puis étudiés par un bureau d'études privé. 11 toitures ont été retenues, bon nombre sont des bâtiments publics, soulignant ainsi le soutien des mairies et de l'intercommunalité.

**Aujourd'hui, les Centrales villageoises du pays d'Aigues, portées par ces citoyens mobilisés et passionnés, entrent en phase de capitalisation.**

**Elles veulent faire connaître largement leur initiative et inviter les habitants du territoire – ou d'ailleurs – à rejoindre les 57 premiers actionnaires en entrant à son capital.**

## 2. Origine et concept du programme Centrales villageoises

Le programme des Centrales villageoises a été lancé en région Rhône-Alpes en 2010 par RhônAlpEnergie-Environnement et les Parcs naturels régionaux rhônalpins. Il s'agissait alors d'explorer de nouvelles formes de développement et de portage de projets solaires photovoltaïques, avec un double objectif :

- S'appuyer sur la participation citoyenne, qui doit être au cœur de la transition énergétique ;
- Valoriser des ressources locales, en créant des richesses sous forme collective, dans le respect des chartes des parcs naturels régionaux.

Ainsi, développement local, appropriation citoyenne des enjeux énergétiques, participation aux objectifs des territoires en matière d'énergies renouvelables, sont les valeurs phares de la démarche « Centrales villageoises ».

**9 sociétés locales ont été créées au sein de 5 Parcs naturels régionaux en Rhône-Alpes. Depuis cette année,** les Parcs naturels régionaux du Luberon et du Queyras, en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ont accompagné la création de 3 sociétés, une dans le Queyras et deux en Luberon : les Centrales villageoises du Pays d'Aigues (Vaucluse) et celle de Lure-Albion (Alpes de Haute-Provence).

Une centrale villageoise réunit des collectivités, des citoyens, des entreprises d'un territoire autour d'un projet de développement de petites unités de production d'énergies renouvelables, solaire photovoltaïque dans un premier temps :



Les projets développés recherchent une viabilité économique modérée mais pérenne. Les actionnaires doivent pouvoir rémunérer leurs fonds propres à 3% environ, même s'ils décident bien sûr de la façon dont ils souhaitent utiliser le bénéfice à l'issue de chaque exercice. Après les premières années de consolidation, l'objectif est cependant de pouvoir réinjecter une part de réserves dans de nouveaux projets afin de faire grossir l'activité des sociétés Centrales villageoises.

Les statuts des sociétés Centrales villageoises prévoient dans tous les cas de pouvoir intervenir sur la production de toutes les énergies renouvelables et sur des actions de maîtrise de l'énergie. Les projets doivent être en cohérence avec le paysage et le patrimoine et, par conséquent, être développés en concertation avec les services et structures compétents en la matière.

Les Centrales villageoises s'inscrivent dans une démarche de qualité et cherchent, par l'approche collective, à satisfaire des exigences techniques plus élevées que dans les réalisations individuelles.

Pour aller plus loin... un site internet, dédié à ce programme, présente en détail l'origine du programme et les initiatives entreprises : [www.centralesvillageoises.fr](http://www.centralesvillageoises.fr).

### **3. Animation menée par le Parc naturel régional du Luberon**

#### **a. Deux communautés de communes impliquées**

En 2013, le Parc naturel régional du Luberon a eu l'opportunité de rejoindre le réseau des Centrales villageoises à travers un programme financé par l'Europe (fonds FEDER / POIA).

Une consultation des intercommunalités du territoire a été organisée fin 2013 et deux communautés de communes (la Communauté Territoriale Sud Luberon – Cotelub – et la Communauté de communes du Pays de Banon) se sont portées candidates pour participer à l'expérimentation localement.

En effet, l'expérience rhônalpine montre que la bonne échelle pour mobiliser les citoyens et susciter un espace collaboratif de proximité est celle de la communauté de communes. Les habitants qui se lancent dans l'aventure ont besoin de travailler ensemble, sur le terrain, de façon très régulière.

Par ailleurs, il est indispensable que le processus d'animation pour aboutir à la création d'une telle société locale reçoive l'assentiment des élus locaux. Les centrales villageoises deviennent alors l'un des outils au service de la transition énergétique du territoire. Les collectivités, à l'origine de leur création, soutiennent ainsi leur développement, sachant qu'elles seront sources de création de richesses locales.

**Le Parc naturel régional du Luberon a donc animé et coordonné l'ensemble de la démarche pendant près de 2 ans.** Le financement européen obtenu a permis de faire intervenir des prestataires de service (communication, mobilisation citoyenne, bureau d'études techniques), mais aussi de prendre en charge les dépenses liées à la communication.

## Un projet ancré dans le territoire

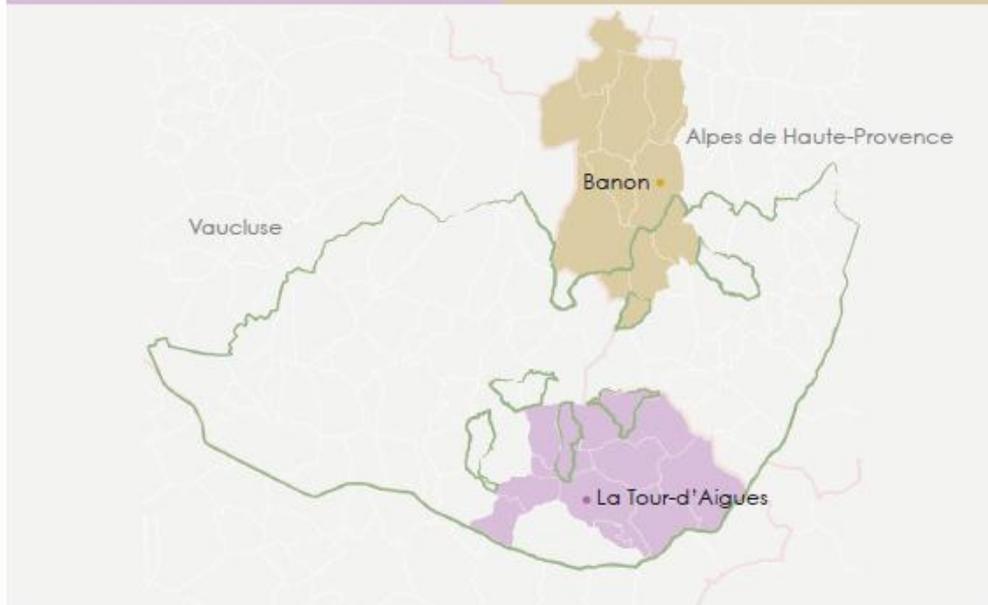
Le projet des centrales villageoises s'étend sur deux territoires pilotes du Parc naturel régional du Luberon :

### Communauté territoriale Sud Luberon (Cotelub) :

*Ansouis, La Bastide des Jourdans, La Bastidonne, Beaumont de Pertuis, Cabrières d'Aigues, Grambois, Mirabeau, La Motte d'Aigues, Peypin d'Aigues, Saint Martin de la Brasque, Sannes, La Tour d'Aigues, Vitrolles en Luberon, Villelaure et communes limitrophes.*

### Communauté de communes du Pays de Banon (CCPB) :

*Banon, La Rochegiron, L'Hospitalet, Montsalier, Oppedette, Redartiers - Le Contadour, Revest des Brousses, Revest du Bion, Sainte Croix à Lauze, Saumane, Simiane la Rotonde, Vachères et communes limitrophes.*



### **b. Les grandes étapes de l'animation**

La démarche a été lancée au sein de chaque territoire, Nord et Sud Luberon, au printemps 2014. La méthode suivie est commune :

- **4 réunions publiques dans 4 villages** et sur chaque secteur d'intervention ont permis de diffuser l'information auprès d'une centaine d'habitants venus s'informer et débattre avec les représentants du Parc du Luberon.

- Pendant l'été et l'automne 2014, un cycle de **4 réunions thématiques** ont été organisées, pour celles et ceux qui souhaitaient aller plus loin dans la démarche, ou simplement étaient curieux d'en savoir plus.
- Fin 2014, **un petit noyau de 6 à 8 citoyens**, croyant fermement dans le projet de création d'une société locale, se sont montrés prêts à se lancer dans les démarches techniques et juridiques.
- Début 2015, ils se sont attelés au choix et à la **rédaction des statuts**, sur la base de modèles proposés par RhôneAlpEnergie-Environnement, profitant ainsi de l'expérience des sociétés constituées en Rhône-Alpes. Les Centrales villageoises du Pays d'Aigues ont opté pour un statut de Société par Actions Simplifiées (SAS), tandis que Lure-Albion s'orientait vers celui de Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC).
- En parallèle, les membres fondateurs des deux sociétés ont entamé un important travail de repérage sur le terrain afin **d'identifier des toitures intéressantes** sur le plan technique (exposition, orientation, forme, surface...)
- Ils ont rencontré les propriétaires concernés, présentant le projet des centrales villageoises, mais ont aussi **pris rendez-vous avec les Maires de chacune des communes de l'intercommunalité afin d'exposer leur projet**. De ces contacts sont nées d'autres opportunités d'installations solaires.
- A partir de ce travail de repérage de terrain, le Parc du Luberon a lancé au printemps une étude technique complète pour les 15 toitures les plus intéressantes sur chaque territoire. **Un bureau d'étude spécialisé s'est vu confié une mission de maîtrise d'œuvre** afin d'évaluer et dimensionner les installations solaires photovoltaïques sur chacune des toitures.
- Le travail s'est poursuivi tout l'été et arrive à son terme avec la remise, après la phase « **avant-projet détaillé** » en août, de **l'ensemble des documents de consultation des entreprises**, fin septembre. Chacune des deux centrales villageoises pourra ainsi organiser un appel d'offres pour chiffrer le coût réel des travaux.
- En parallèle, depuis quelques semaines, les membres fondateurs de chaque centrale villageoise s'activent pour convaincre leur entourage, amis, connaissances de les rejoindre dans cette aventure, en prenant part au capital de la société (une part = 100 €) : **les deux sociétés sont en phase de capitalisation**. Ceci est indispensable avant d'effectuer le tour de table bancaire pour compléter le plan de financement des travaux (25 à 30% de l'opération doit être financée en fonds propres).

## 4. Les Centrales villageoises du Pays d'Aigues

### a. Quel est le statut de la société ?

Il s'agit d'une **SAS : Société par Actions Simplifiée à capital variable dénommée « SAS Centrales villageoises du Pays d'Aigues »**.

Les statuts qui ont été validés par RhôneAlpEnergie-Environnement et sont conformes à la Charte Centrales villageoises, ont été enregistrés auprès des services des impôts le 8/04/2015. La société s'est enregistrée auprès du tribunal de commerce le 5/05/2015.

### b. Qui sont les membres fondateurs ?

Ils sont 8, passionnés et convaincus de la pertinence de ce projet. Ils habitent tous le territoire et leur activité au sein de la société est bénévole. Ils ne se connaissaient pas il y a un an et demi et se sont rencontrés lors d'une réunion publique. Ils ont appris à travailler ensemble au cours des douze derniers mois, jusqu'à constituer le noyau fondateur des Centrales villageoises du Pays d'Aigues.

Président de la SAS Centrales villageoises du Pays d'Aigues : **Jean-Michel BOSTETTER** ;  
Vice-Président : **Yannick LIABAUD**



De gauche à droite :

Denis Fiorentino (La Tour d'Aigues),  
Denis Farigoules (Peypin d'Aigues),  
Régine Bernhard (La Tour d'Aigues),  
Jean-Michel Bostetter (La Tour d'Aigues),  
Dominique Ramat (Peypin d'Aigues),  
Christiane Garcin (Peypin d'Aigues),  
Yannick Liabaud (Villelaure) et  
Hugues Servièrre (La Bastidonne).

Contact :

[paysdaigues@centralesvillageoises.fr](mailto:paysdaigues@centralesvillageoises.fr)

06 33 88 31 94

SAS CVPA - 5, résidence Marcel  
Pagnol - 84240 LA TOUR D'AIGUES

Les Centrales villageoises veulent **faire connaître largement leur initiative et inviter les habitants du territoire – ou d'ailleurs – à rejoindre les 57 premiers actionnaires en entrant à son capital.**

**Le capital atteint déjà la somme de 15.000 € souscrite en quelques semaines !**

### **c. Quel est le projet porté ? Les bâtiments sélectionnés...**

Au départ, une cinquantaine de toitures sur des bâtiments situés sur l'ensemble du territoire de Cotelub ont été envisagés. Ce repérage initial tenait déjà compte de certains facteurs externes comme la bonne orientation et l'ensoleillement (pas de masque proche par exemple), mais aussi de l'impact paysager (pas de toiture en co-visibilité de monument historique, privilégier les bâtiments hors centres historiques...).

Un premier travail de tri avec l'accompagnement du Parc du Luberon a eu lieu, ainsi qu'à l'issue des premiers contacts avec les propriétaires. Il fallait en effet que ces derniers acceptent, dans un premier temps qu'un bureau d'études techniques vienne sur place faire des relevés précis afin de définir le potentiel de production, mais aussi examiner la capacité de la structure à supporter l'installation.

Vingt toitures ont été proposées au bureau d'études missionné par le Parc (INGELYO à Aix en Provence). Leur travail a permis d'aboutir à une liste de 12 toitures pour lesquelles l'ensemble des études techniques ont été menées, les déclarations préalables déposées en mairies, les demandes de raccordement effectuées auprès d'ErDF, et, pour les établissements recevant du public, des dossiers d'autorisation de travaux en lien avec la sécurité, ont été rédigés.

En résumé...

**11 bâtiments**

pour un total de **560 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques**

et **une puissance crête de 91 kW.**

**Production d'énergie annuelle : 117 000 kWh(\*)**

**Vente d'électricité annuelle : 27 600 €**

**Coût global du projet (phase APD) : 233 000 € HT.**

*(\*) soit la consommation annuelle d'électricité de 50 foyers – hors chauffage et eau chaude sanitaire*

### Les 11 bâtiments :

Commune	Bâtiment	Puissance (kWc)
La Tour d'Aigues	Crèche	9,00
Peypin d'Aigues	Gîte M. Boquet	7,29
Beaumont de Pertuis	Salle Codonel	9,00
Beaumont de Pertuis	Gendarmerie	8,64
Mirabeau	Crèche	6,75
Villelaure	Ecole maternelle	9,00
Villelaure	Ecole primaire	8,84
Villelaure	Maison M. Robert	5,40
Villelaure	Crèche	8,64
La Motte d'Aigues	Commerces zone est	9,00
La Motte d'Aigues	Hangar communal	9,00
<b>Total</b>		<b>90,56 kWc</b>

#### ***d. Quelle est la participation citoyenne aujourd'hui ?***

**La SAS Centrales villageoises constitue d'abord une aventure locale, avec une dimension humaine forte : faire en sorte que les citoyens du territoire se réapproprient la question de l'énergie...**

Il s'agit d'accompagner des habitants du territoire à changer de posture. A quitter celle de simple consommateur « j'appuie sur un interrupteur et j'ai de la lumière – et je paie une facture sans plus de préoccupation pour le sujet » à celle de citoyen producteur, qui prend part à un projet collectif – et prend des parts d'une société locale.

L'épargne locale, contribue ainsi à créer de la richesse au sein du territoire. Les actionnaires considèrent différemment la production et la consommation d'énergie ; se projettent concrètement dans la transition énergétique.

Comme indiqué plus haut, au 30 septembre 2015, 57 habitants ont fait le choix de rejoindre la SAS en prenant une ou plusieurs action(s).

La gouvernance de la SAS est de forme coopérative. Les statuts stipulent en effet que pour les décisions collectives, le nombre de voix n'est pas égal au nombre d'actions, mais est réparti de la façon suivante :

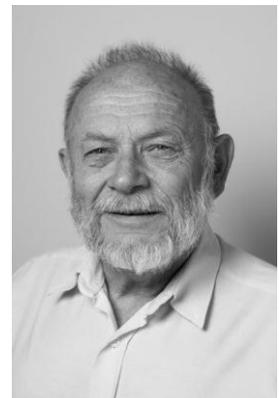
- tout actionnaire possédant entre 1 et 10 actions dispose d'une voix,
- tout actionnaire possédant entre 11 et 50 actions détient 2 voix,
- tout actionnaire possédant plus de 50 actions détient 3 voix.
- Par ailleurs, nul actionnaire ne peut détenir plus de 20% du capital.
- Ces dispositions assurent une base de fonctionnement ouverte et adaptée à une gouvernance coopérative et citoyenne.

### *i. Témoignage d'un élu*

**Jean-Louis ROBERT**, Maire de Villelaure

***M. le Maire, comment avez-vous accueilli l'initiative des citoyens, fondateurs de la SAS Centrales villageoises du Pays d'Aigues ?***

Très favorablement. J'avais assisté il y a quelques années à Cadenet à une présentation du lancement du programme rhône-alpin et j'avais été séduit par le concept. Quand le Parc du Luberon a proposé de diffuser la démarche localement, j'ai soutenu cela. J'ai assisté aux réunions publiques et rapidement rencontré les citoyens qui se sont lancés dans l'aventure. Nous avons travaillé ensemble à l'identification de toitures dans ma commune.



***Vous avez proposé la mise à disposition de toitures publiques, celles des écoles maternelle et primaire, quelles sont vos motivations pour cela ?***

D'abord parce qu'en tant qu'élu, je souhaite participer à toute action allant dans le sens du développement durable, en particulier celles liées à l'énergie. Ensuite, parce que je crois à ce modèle de société locale. Enfin, parce que cela a du sens au regard de la gestion du patrimoine public. Ainsi, nous allons programmer des travaux d'isolation thermique des bâtiments lors de la pose des centrales solaires en toiture.

En fait, je souhaite toujours aller de l'avant, et que ma commune soit pilote en la matière !

***Quelles sont, plus généralement, vos attentes vis-à-vis de la SAS Centrales villageoises du Pays d'Aigues ?***

J'attends de la SAS, et de ses futurs succès, qu'elle puisse faire école, que la communication fonctionne et que les habitants du territoire se sentent de plus en plus concernés et engagés sur la question du développement durable. Je suis avant tout convaincu par l'importance de faire des économies d'énergie, j'attends donc de la SAS qu'elle puisse aussi développer une activité dans ce sens. J'espère que chacun agira, prendra sa part dans cette affaire. Même s'il s'agit de petits pas, c'est

avec de petits pas que l'on peut avancer loin sur le chemin de la transition énergétique !

## *ii. Témoignage d'un actionnaire*

**Sébastien BAUDRY**, habitant de Saint-Martin de la Brasque

### **Comment avez-vous eu vent de cette initiative ?**

Grâce à un ami.

### **Qu'est-ce qui vous a donné envie de devenir actionnaire ?**



Je considère qu'il est vital de tout faire pour diminuer notre consommation d'énergie, donc qu'il est secondaire de se soucier de production d'énergie ! Cependant, j'ai perçu chez les initiateurs de ce projet la volonté clairement exprimée (et inscrite dans les statuts de leur société) d'œuvrer à une sensibilisation des citoyens de notre territoire à la question des économies d'énergie. Proposer à tous ceux qui vivent ou travaillent sous un toit de s'occuper d'y installer quelques panneaux solaires est non seulement utile pour nous affranchir localement de notre dépendance aux énergies fossiles, mais aussi indispensable pour contribuer à la nécessaire maîtrise citoyenne de la production d'énergie. Ce ne peut être considéré comme "LA solution" mais comme un bon moyen de nous constituer un début de mix énergétique local, et donc une façon de ne plus mettre tous nos œufs dans le même panier des fossiles ! Notre soleil nous "bombarde" chaque jour avec une quantité d'énergie équivalant à 10.000 fois les besoins en énergie de la totalité des êtres humains peuplant notre toute petite planète... Et nous tentons encore (quel qu'en soit le prix) de tout faire pour brûler ce qui se trouve à la surface de notre fine croûte terrestre au lieu d'utiliser ce qui nous tombe sur la tête gratuitement...

### **Quel sens donnez-vous à votre prise de part(s) au capital de la SAS ?**

C'est un moyen pertinent d'agir localement et d'arrêter d'attendre que tout vienne des politiques publiques. C'est surtout un tout petit geste de plus, très simple, parmi tant d'autres possibles et tout aussi important que tous ceux que nous pouvons faire chaque jour, un peu comme participer à l'entretien des parties communes de notre habitat dont nous ne sommes que des locataires, brièvement de passage. Nos enfants, futurs locataires, seront peut-être aussi bien contents de constater que nous avons tenté de ne pas trop détruire leur écosystème...

### **Imaginez-vous d'autres formes de participation personnelle, au-delà de l'apport financier, au sein de la SAS ?**

Oui : participer à l'effort collectif pour profiter de chaque installation de panneaux solaires pour œuvrer à la "dé-carbonisation" de notre mode de vie ! Dans la mesure de mes humbles moyens et compétences...

### e. Quelles sont les simulations économiques du projet ?

Les simulations réalisées se basent pour l'instant sur les estimations faites au stade « Avant-projet détaillé » par le bureau d'études. Elles tiennent compte du tarif d'achat de l'électricité du 3<sup>e</sup> trimestre 2015, durant lequel les demandes de raccordement ont été faites auprès d'ErDF.

Par ailleurs, pour monter l'opération globale estimée à 233.000 € HT, **la société projette de recueillir un capital initial de 70.000 €**, et de réaliser des emprunts bancaires pour boucler le plan de financement.

Partant de ces hypothèses, les caractéristiques financières du projet sont les suivantes :

#### Description du projet PV

<b>Surface photovoltaïque (m2)</b>	560
<b>Puissance photovoltaïque (kW)</b>	90,56
<b>Production annuelle (kWh/an)</b>	116833

<b>Coût investissement (€)</b>	233 412 €
<b>Recettes (€/an)</b>	30 074 €
<b>Charges (€/an)</b>	9 451 €

En suivant le principe général des Centrales villageoises qui s'engagent sur une mise en réserve de 100% des bénéfices les 3 premières années, pour ensuite pouvoir déployer d'autres projets, le business plan donne :

- ⇒ un TRI (taux de rentabilité interne) du projet à 5,31%
- ⇒ une rentabilité financière (Résultat Net / Fonds propres) de 6,59%.

Il s'agit donc d'un projet qui a du sens et possède une rentabilité économique suffisante pour engager un tour de table financier afin de constituer son plan de financement.

## 5. Annexes

### **a. Préambule des statuts de la SAS Centrales villageoises du Pays d'Aigues**

« La SAS Centrales villageoises du Pays d'Aigues s'inscrit dans le programme de développement des Centrales villageoises initié en Rhône-Alpes avec le soutien de l'Europe et de la Région, soutenu par la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux et Rhônalpénergie-Environnement. Les présents statuts reflètent les enjeux et concourent aux objectifs du Parc naturel régional du Luberon et s'appuient sur des valeurs partagées par toutes les SAS portant des projets de centrales villageoises.

Les centrales villageoises s'inscrivent dans une démarche globale de réduction des consommations d'énergies et particulièrement de celles basées sur les énergies fossiles productrices de gaz à effet de serre. Elles concourent à un développement massif des énergies renouvelables qui s'inscrivent dans une démarche territoriale et respecte ses valeurs.

La société respecte au travers de l'ensemble de ses activités les valeurs définies dans la charte du Parc naturel régional du Luberon, en particulier elle s'engage notamment à :

- œuvrer au maximum avec les élus pour une concertation et une co-construction des projets avec les habitants et acteurs du territoire,
- respecter les patrimoines paysager, urbanistique, architectural, social qui constituent les fondements du Parc et contribuer à une perception positive de son évolution par les habitants et usagers du territoire,
- rechercher en priorité à conforter le développement local, et concourir à la création de richesse pour ses habitants et entreprises,
- contribuer à travers ses actions au renforcement des liens sociaux sur le territoire et à la mise en valeur de ses qualités. »

### **b. quelques données techniques sur le solaire photovoltaïque**

en pièce-jointe, extrait du rapport technique Phase B – APD d'INGELYO (p. 7 à 13)

### **c. la plaquette générale Centrales villageoises**

en pièce jointe

### **d. la fiche CVPA**

en pièce jointe